

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Pomme de Terre

Bulletin Technique n°7 du 6 juin 2006 - 2 pages

Mildiou

Situation au niveau du modèle GUNTZ-DIVOUX

Stations météo SRPV – FREDON – données au 05/06				
Postes	Génération en cours	Date des dernières contaminations	Date prévisionnelle sortie de taches	Pluies (mm) depuis le 29/05
77-Chevry Cossigny	6ème	02/06	09/06	3
77-Villeroy	5ème	Aucune nouvelle contamination		2.5
78-Boissy Sans Avoir	5ème	28/05	06/06	4.5
78-Poissy	4ème	Aucune nouvelle contamination		3
91-Abbeville la Rivière	5ème	Aucune nouvelle contamination		4.5
91-Saint Aubin	4ème	Aucune nouvelle contamination		4
95-Villiers le Sec	5ème	31/05	8/06	5.5

Stations météo France – données au 03/06				
Postes	Génération en cours	Date des dernières contaminations	Date prévisionnelle sortie de taches	Pluies (mm) depuis le 22/05
77-Changis sur Marne	3ème	Aucune nouvelle contamination		6.8
77-Chevru	5ème	28/05	4/06	5.4
77-La Brosse Montceaux	4ème	Aucune nouvelle contamination		5.8
77-Nangis	5ème	03/06	07/06	6.8
77-Nemours	4ème	Aucune nouvelle contamination		7.6
78-Trappes	3ème	Aucune nouvelle contamination		6.4
91-Courdimanche	4ème	02/06	07/06	4.6
95-Cormeilles	5ème	Aucune nouvelle contamination		5.4
95-Wy dit joli village	5ème	28/06	08/06	5.2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : B. FERREIRA

Quelques secteurs ont enregistré une nouvelle contamination (le 31 mai ou le 2 ou le 3 juin).

Variétés sensibles : une intervention est à réaliser en fin de rémanence de la précédente, dans les zones où une nouvelle contamination à été enregistrée.

Variétés intermédiaires :
Pour le secteur de Courdimanche (91), déclenchement de la première intervention avant le 7 juin.

Variétés résistantes :
Pour le secteur de Nangis (77), déclenchement de la première intervention avant le 7 juin.
Pour les secteurs de Wy dit Joli Village, Villiers le Sec (95), Boissy Sans Avoir (78), Chevry Cossigny, Chevru, Nangis (77), un renouvellement du traitement est à prévoir à la fin de persistance du produit.

Pour les autres secteurs, aucune nouvelle contamination n'a été enregistrée, il n'est pas nécessaire de traiter.

IMPACT DE L'IRRIGATION SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MALADIE

Sous irrigation, la croissance foliaire par rapport à une culture sèche est favorisée, ce qui représente un risque plus important vis à vis du mildiou.

Par canon :
Lessivage des produits de contact, mais peu d'action sur le développement du champignon compte tenu de la rapidité de l'apport d'eau. Par contre, il convient de limiter le recoupement entre les passages de canon et de surveiller particulièrement ces zones.

Par Sprinkler en couverture intégrale :
Lessivage des produits de contact et étant donné la durée de l'apport d'eau, elle favorise aussi les contaminations par le champignon.

Par micro irrigation :
Meilleur compromis entre la protection contre le mildiou et l'apport d'eau car elle ne provoque pas de lessivage des produits de contact.

L'irrigation peut contribuer à allonger une période climatique à risque (brouillard, rosée, hygrométrie élevée) par l'humidité du sol qu'elle entretient sur la parcelle.

Dans ces conditions, il convient :
1. d'irriguer sur un feuillage protégé, s'il y a des risques,
2. d'attendre la durée de mise en place des matières actives avant d'irriguer (se reporter à l'étiquette du produit).
L'application de spécialités de contact haut élaboré ou diffusantes, plus résistantes au lessivage, permet désormais de mener distinctement la protection fongicide et l'irrigation tout en gardant un excellent niveau d'efficacité.
Cela permet donc :
- de diminuer les risques,
- de faciliter l'organisation du travail,
- de réduire l'utilisation d'intrants (protection raisonnée).

Rappel réglementaire
Suite à la découverte de la bactérie *Ralstonia solanacearum* détectée sur différentes communes limitrophes de l'Essonne, un arrêté préfectoral du 2 mars 2005, interdit l'utilisation des eaux de la rivière Essonne pour l'irrigation des cultures de pomme de terre et de tomates, pour une durée de 5 ans (2005-2010). Les communes concernées par cet arrêté sont : Ballancourt sur Essonne, Baulne, Boigneville, Boutigny sur Essonne, Buno-bonnevaux, Cerny, Corbeil-Essonne, Courdimanche, , D'Huisson-longueville, Echarcon, Fontenay le Vicomte, Gironville sur Essonne, Guigneville sur Essonne, Itteville, La Ferté Alais, Lisses, Maisse, Mennecy, Ormoy, Prunay sur Essonne, Vayres sur Essonnes, Vert le Petit et Villabé.

Ravageurs

On note la présence de **pucerons** à Vinantes et Jouy le Châte(77) mais avec moins de 1 puceron par feuille.
Pas d'intervention pour le moment (seuil d'intervention de 5 à 10 pucerons par feuille).

Des **doryphores** repérés à Villenauxe la petite (77).